

2024

**PROGRAMME
DE
FORMATION**

Side Quest

Commissaire de justice : Constater un préjudice écologique : episode 1 et 2

Objectifs (professionnels)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Déceler les enjeux juridiques liés à une catastrophe écologique
- ✓ Anticiper les enjeux environnementaux liés à une catastrophe écologique
- ✓ Savoir prioriser les principaux constats à effectuer pour détecter un préjudice écologique
- ✓ Comprendre les enjeux liés à la réalisation d'un prélèvement
- ✓ Approfondir les connaissances issues du niveau 1
- ✓ Connaître les différents types de pollution des sols et leurs sources
- ✓ Apprendre la réglementation applicable en matière de gestion des déchets
- ✓ Connaître les sanctions administratives et les bases de la responsabilité environnementale
- ✓ Comprendre les enjeux liés aux cessations d'activité et à la cession de site
- ✓ Identifier les principales jurisprudences en matières de droit de l'environnement
- ✓ Être en mesure de procéder à des prélèvements simples sur le terrain
- ✓ Comprendre le rôle des acteurs intervenants en matière de préjudices écologiques

Public

Le public concerné est : les commissaires de justice

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : être commissaire de justice
- Niveau exigé : NA

Durée

Cette formation se déroule en replay et représente 20 heures de suivi.

Dates libres durant 1 an, à compter de la date d'inscription.

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 800 euros HT soit 960 euros TTC (taux de tva 20%), hors offre promotionnelle éventuelle.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque le paiement est effectué et la convention signée.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

- méthodes magistrales et démonstratives, à travers des conférences, des études de cas et des ateliers pratiques, animations et ressources complémentaires

Supports pédagogiques : support pédagogique avec accès aux vidéos en replay.

Prise en compte du handicap :

Possibilité d'aménager la prise en charge pour prendre en compte les situations de handicap sur demande, au préalable de la formation.

Contactez le référent handicap : thibault@side-quest.io

Éléments matériels de la formation

Salle de formation : En ligne sur la plateforme Side quest

Équipements divers mis à disposition : Supports de formation

Équipements devant être amenés par l'apprenant : Un ordinateur avec une connexion internet

Compétences des formateurs

- Formation assurée par Fanny Vellin, avocate [\[Cliquez ici pour voir le CV\]](#)
- Pierre Sautour, expert écologue [\[Cliquez ici pour voir le CV\]](#)
- Sébastien Mabile, avocat [\[Cliquez ici pour voir le CV\]](#)
- Les membres de l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE)

CV disponibles sur la page d'inscription et remis aux apprenants avant signature de la convention.

Programme :

Episode 1 :

Module 1 : Principaux enjeux autour du dommage écologique, Patrice Valentin (*Président de l'UPGE*), Sébastien Mabile (*Seattle Avocats*)

Module 2 : Contexte juridique, Sébastien Mabile (*Seattle avocat*)

Comprendre les difficultés juridiques, les objectifs poursuivis et les dispositions procédurales du préjudice écologique à la lumière des textes et de la jurisprudence

- Problématique et rappels historiques
- La procédure en réparation du préjudice écologique
- La procédure en prévention du préjudice écologique
- Les modalités de réparation du préjudice écologique

Module 3 : Bases et principes de l'écologie et conception d'un projet de génie écologique

Sébastien Dellinger (*Reizhan, écologue et expert de la norme NF X10-900*)

- Biodiversité, services écosystémiques
- Définition du génie écologique
- Méthode de conduite d'un projet de génie écologique : présentation de la norme (1/2)
- Méthode de conduite d'un projet de génie écologique : présentation de la norme (2/2)

Module 4 : Outils réglementaires, Mathieu Rivet (*CDC Biodiversité, écologue expert de la compensation*)

- Contexte réglementaire
- Définition du génie écologique
- Séquence ERC
- Compensation écologique (forestière, zones humides...)

- Exemples de projets (retour d'expérience positif mais surtout négatifs : ce qu'il ne faut pas laisser passer)

Module 5 : Atelier de terrain, Sébastien Dellinger (*Reizhan, écologue et expert de la norme NF X10-900*)

Episode 2 :

De la pollution des sous-sols à la pollution de l'air

Module 1 – la pollution et les régimes d'autorisations d'activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement industrielles

I- Notions sur les différents types de pollution et leurs sources

II- Encadrement juridique des activités « polluantes »

1) Loi sur l'eau (IOTA)

- 1) Identifier les IOTA et les différents régimes applicables
- 2) Quelques exemples
- 3) Zoom sur la rubrique 3.3.1.0 - Définition des zones humides,
- 4) Procédure et prescriptions applicables

2) La réglementation des ICPE

- 1) Identifier les installations classées et les différents régimes applicables
- 2) Quelques exemples
- 3) Procédure et prescriptions applicables : Autorisation / Enregistrement / Déclaration

3) L'autorisation environnementale et les évolutions récentes

- a) Régime de l'autorisation environnementale
 - Champ d'application
 - Procédure en 4 phases
- b) Évolutions récentes :
 - Élargissement de l'évaluation environnementale
 - Simplification prévue par la loi ASAP

4) Zoom sur le bruit et les odeurs

- a) le bruit
 - Définitions utilisées dans la réglementation
 - Ex. de réglementation en matière d'éoliennes
 - Réglementation du bruit en dehors des ICPE
- b) les odeurs
 - Définitions utilisées dans la réglementation

Module 2 - Les sanctions administratives et responsabilités environnementale

- 1) les administrations en charge du contrôle
 - a) les polices de l'environnement
 - b) les sanctions administratives
 - c) les sanctions pénales
- 2) les responsabilités civiles
 - a) Responsabilité civile délictuelle pour faute
 - b) le préjudice écologique
 - c) trouble anormal de voisinage
- 3) La responsabilité est fondée sur l'article L.160-1 C. env.
- 4) les juridictions compétentes

Quiz

Module 3 – La remise en état des sites industriels en fin d'exploitation

I- La remise en état des sites industriels en fin d'exploitation

- 1) Introduction :
 - a) Chronologie de la démarche de gestion des Sites et sols pollués,
 - b) Nouvel encadrement issu de la loi ASAP
- 2) La méthodologie SSP
 - a. Introduction
 - b. Etude historique, documentaire et mémorielle / étude de vulnérabilité du milieu
 - c. Elaboration d'un programme d'investigation
 - d. Schéma conceptuel
 - e. Diagnostic initial et complémentaire
 - f. Solution de gestion
- 3) Les étapes de la cessation d'activité
 - a. Les modifications de la loi ASAP
 - b. Notification à l'Administration
 - c. Mise en sécurité du site
 - d. Réhabilitation du site selon l'usage futur
 - a) Détermination de l'usage futur
 - b) La nouvelle typologie des usages selon le projet de décret
 - c) Procédure de concertation sur l'usage futur
 - d) Mémoire de réhabilitation

- e) Adoption et exécution de l'arrêté préfectoral
- 4) Conserver la mémoire des sols
 - a) Servitudes d'utilité publique (SUP)
 - b) Restrictions d'usage conventionnelles
 - c) Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Quiz

Module 4 - La gestion des déchets

- 1) Réglementation en matière de gestion des déchets
 - a) Définition
 - b) Textes applicables
- 2) Les obligations des producteurs et détenteurs de déchets
 - a) Définition de producteur et détenteur
 - b) Hiérarchie des modes de traitement des déchets
 - c) Tri à la source et caractérisation
 - d) Filières d'évacuation
 - e) Règles spécifiques à certains types de déchets
- 3) Sanctions
- 4) Le renforcement des obligations des producteurs et détenteurs de déchets à la suite de la loi AGEC
 - a) Passage d'une économie linéaire à une économie circulaire
 - b) Elargissement de l'obligation de tri à la source
 - c) Elargissement de l'obligation de tenir un registre chronologique aux terres et sédiments
 - d) Mise en place de registres nationaux numériques et de bordereaux électroniques
 - e) Obligation d'information sur la gestion des déchets dans les devis de travaux de démolition
 - f) Obligation de réaliser des diagnostics pré-démolition
 - g) Elargissement de la procédure de sortie du statut de déchets
- 5) Ex de la filière d'évacuation des terres

Quiz

- 6) ZOOM sur l'assurance en matière de pollution

Module 5 : Actualité jurisprudentielle

Module 6 - Actualité réglementaire en matière de pollution des sols

Introduction :

- 1) Rappel des services écosystémiques du sol
- 2) Définitions : artificialisation et désertification

I- Projet de directive européenne sur les sols

- 1) Contexte
- 2) Recommandations

II- Décret REP sur les déchets du BTP du 31 décembre 2021

- 1) Contexte
- 2) Cadre transversal aux filières REP
 - a) Principe
 - b) Eco-organisme
 - c) Avant la loi AGEC
 - d) Après la loi AGEC
- 3) Cadre spécifique à la filière REP des PMCB
 - a) Loi AGEC
 - b) Décret d'application
 - c) Schéma type
 - d) Calendrier prévisionnel

III- ZAN

- 1) Loi Climat du 22 août 2021
- 2) Calendrier d'intégration des objectifs
- 3) Décret SRADDET du 29 avril 2022
- 4) Décret Nomenclature du 22 avril 2022
- 5) Objectifs résumés
- 6) Dispositifs mis en place par la loi Climat

Module 7 – Appréhender les techniques de prélèvement

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☑ référencement du suivi de l'apprenant via le LMS Learnbox

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- QCM unique en fin de formation
- Attestation de formation mentionnant le pourcentage du suivi de la formation et le temps consacré